

Département du Var

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de TOULON

-----  
Canton de ST CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2020-03

Nombre de Membres 13

Séance du 13 février 2020

En exercice : 13  
Présents 8  
Exprimés : 10  
Dont 2 représentés

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt, le treize février,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de SAINT CYR SUR MER  
Réuni dans la salle des Glycines – avenue d'Arquier, sur la convocation et  
sous la présidence de Monsieur le Président

### OBJET :

### SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020 ADIL DU VAR

**Etaient présents** : MM BARTHÉLEMY – BAIXE – LUCIANO  
MMES CIMAMONTI – GIACALONE – ORSINI – TROGNO – RANERI

**Etaient excusées** : Mme de PISSY (pouvoir à Mme RANERI)  
Mme SAMAT (pouvoir à M. BARTHÉLEMY)  
Mme ANTONELLI

**Assiste** : Mme GALLERON, directrice du C.C.A.S.

Le Président rappelle au Conseil la signature d'une convention le 12 mai 2009 entre le C.C.A.S. et l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Var (A.D.I.L. 83), dont la mission essentielle est l'information des usagers en matière de logement.

Les termes de cette convention prévoient le versement d'une subvention de fonctionnement de 3 008,00 € pour l'année 2020.

Le Conseil d'Administration, après échange de vues entre ses membres, approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'A.D.I.L. et en fixe le montant à 3 008,00 € pour l'année 2020,

Dit que la dépense sera inscrite au chapitre 65 du Budget Primitif 2020 du C.C.A.S..

Les Jour, Mois et An susdits

Pour Extrait Conforme

**Par déléation,  
Le Vice-Président du C.C.A.S.**

*Signature électronique*

**Pierre LUCIANO.**